

Examens supérieurs en informatique 2023 – Publication

Publication

Examen professionnel supérieur (Diplôme)

Diplôme fédéral:	ICT-Manager	
Dates d'examen :	Examen oral :	15 mai 2023 au 17 mai 2023
	Examen écrit :	26 mai 2023
Le lieu d'examen :	Examen oral :	Yverdon-les-Bains
	Examen écrit :	Tissot Arena (halle de curling), Bienne
Frais d'examen :	CHF	3'400.00
Répétition :	CHF	1'200.00 par partie d'examen
Délivrance du diplôm:	CHF	50.00

En règle générale, un examen a lieu une fois par an. L'examen est réalisé

- a) en allemand, dans la mesure où 25 candidat(e)s
- b) en français, dans la mesure où 8 candidat(e)s en font la demande et remplissent les conditions d'admission.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire aux examens avec le formulaire sur le site internet de ICT Formation professionnelle. L'adresse de notre page vous mènera au lien de l'inscription et vous donnera des informations les plus amples.

<https://www.ict-berufsbildung.ch/examen-professionnel-superieur-ict-manager-2023>

Délai d'inscription: **8 janvier 2023**

Admission

Les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur sont fixées dans le règlement d'examens pour l'ICT-Manager sous chiffre 3.3 et sous chiffre 2.1 dans les directives.

Examens supérieurs en informatique 2023 – Publication

Après l'inscription

- 1) Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen par mail après le délai limite d'inscription.
- 2) Selon le règlement de l'examen, le paiement dans les délais de la taxe d'examen complète au plus tard le **28 mars 2023** est une condition d'admission à l'examen.
- 3) **Au plus tard le 14 avril 2023**, vous recevrez la convocation aux examens.

Modalités de paiement

Vous recevrez une facture par E-Mail pour le paiement des frais d'examen.

Retrait, annulations

Les annulations doivent être communiquées **par écrit** à ICT-Formation professionnelle info@ict-formationprofessionnelle.ch En cas d'annulation, selon le règlement d'examen, point 4.2, vous devez payer des frais d'administration (préparations administratives, etc.) de CHF 250.- .

Un retrait plus tardif ne sera possible qu'en cas d'une excuse valable, (règlement d'examen), soit:

- a) Accouchement;
- b) Maladie ou accident;
- c) Décès d'un proche parent;
- d) Convocation imprévue de service militaire, civil ou de protection civile

Examens supérieurs en informatique 2023 – Publication

Plan d'examen oral ICT-Manager

15 mai 2023 au 17 mai 2023	3/4h Présentation/entretien d'examen devant l'organe de décision 5' Attribution de l'épreuve 10' Présentation 30' Oral technique
----------------------------------	--

Plan d'examen écrit ICT-Manager

26 mai 2023 Matin	3h Questions appelant des réponses brèves
26 mai 2023 Après-midi	3h Etude de cas